**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | Direction générale des opérations européennes de protection civile et d'aide humanitaire - Direction E - Affaires générales, unité E.1 - Relations internationales et  interinstitutionnelles, Cadre juridique |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail : Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles: Prise de fonction souhaitée : Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | Mihela ZUPANČIČ MAGOVAC  [Mihela.ZUPANCIC@ec.europa.eu](mailto:Mihela.ZUPANCIC@ec.europa.eu) 80086  1  Troisieme **trimestre 2023 1**  **2 an(s)1**   * x **Bruxelles**  **Luxembourg**  A**utre: ……………..** |
| * x **Avec indemnités**  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**   * **aux pays AELE suivants :**   + **Islande**  **Liechtenstein**  **Norvège**  **Suisse**   + **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** * **aux pays tiers suivants:** * **aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

1. **Nature des fonctions**

Le candidat retenu fera partie de l’équipe interinstitutionnelle de la DG ECHO E1. L’équipe est responsable des relations générales de la DG avec les autres institutions de l’UE (Parlement européen et Conseil) et les comités consultatifs (Comité économique et social, Comité des régions). L’équipe assume également la responsabilité générale des relations bilatérales avec les États membres de l’UE en tant que donateurs humanitaires. L’équipe fournit des conseils interinstitutionnels à la DG ECHO et assume des tâches de coordination interne en rapport avec les travaux d’autres services de la Commission. Plus précisément, le candidat devra:

* + Fournir une analyse des politiques d’aide humanitaire dans les États membres de l’UE et des évolutions législatives et politiques pertinentes au Conseil et au Parlement européen
  + Contribuer à la planification stratégique des contacts de haut niveau entre la DG ECHO et les autres institutions/États membres de l’UE en tant que donateurs
  + Contribuer à l’organisation des réunions du Conseil (groupe de travail COHAFA) et du PE (commissions et plénière) ou des comités consultatifs;
  + Préparer des notes d’information/discours/rapports/réponses concernant les relations de la DG ECHO avec le Conseil/les États membres de l’UE et le Parlement européen

1 Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END).

* + Contribuer à la préparation du Forum humanitaire européen annuel;

Ce poste offre une occasion unique d’acquérir une connaissance approfondie du fonctionnement de la DG ECHO, de la Commission européenne et des institutions de l’UE en général. Il permet également d’avoir un aperçu du rôle des autres donateurs de l’UE et de leur travail collectif au sein du système humanitaire international. Enfin, le poste permet également d’acquérir des connaissances de base sur les politiques et opérations de protection civile de l’UE.

1. **Qualifications requises**

# Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

* Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;
* Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;
* Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

# Critères de sélection

Diplôme

* + diplôme universitaire ou
  + formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : relations internationales / sciences politiques / droit / économie

Expérience professionnelle

Experience professionnelle dans le domaine de l'aide humanitaire sera un atout

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

L'anglais est la principale langue de travail de l'unité. La connaissance d'autres langues de l'UE serait un atout.

1. **Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidature sous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>) en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

1. **Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

1. **Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

# Informations de contact

* **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

# Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) [OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

# Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.